

*République Française*  
*Département de la Loire*  
*Arrondissement de ROANNE*  
**COMMUNE DE JURE**

**Séance du 21 octobre 2025**

Date de la convocation: 15 octobre 2025

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 8**

**Votes exprimés : 8**

**Votes "Pour" : 8**

**Votes "Contre" : 0**

**Abstentions de vote : 0**

Le 21 octobre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

**Présents :** Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOT, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Romain CHABRE

**Représentés :**

**Excusés :** Jean-Sébastien COHAS, Gérard PEREZ

**Absents :** Delphine FORISSIER

**Secrétaire de séance :** Romain CHABRE

**DE\_20251021\_08**

**Constitution d'une provision pour créances douteuses sur le budget assainissement - décision modificative n°2 sur le budget assainissement 2025**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des créances est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Ainsi, après avoir pris l'avis du Conseiller aux Décideurs Locaux de la commune, il est proposé pour cette année de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 200 €. sur le budget assainissement.

Une décision modificative sera alors nécessaire comme suit (tenant compte de la présente provision et des admissions en non valeur) :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00 €	100,00 €
6541	Créances admises en non valeur	0,00 €	10,00 €
7068	Autres prestations de services	110,00 €	0,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>110,00 €</b>	<b>110,00 €</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>110,00 €</b>	<b>110,00 €</b>

*Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- CONSTITUE sur l'exercice 2025 du budget assainissement une provision pour créances douteuses à hauteur de 200 € ;*
- CREDITE le compte 6817 du budget assainissement en conséquence et APPROUVE la décision modificative ainsi présentée ;*
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.*

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025

Date de réception de l'AR: 07/11/2025

042-214201162-DE\_20251021\_08-DE

A G E D I